Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) n° 528/2012 (Biocides TP18)

Produit : Appareil Raid avec 2 recharges | **Marque : Raid** | **Réf : 128967**

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial	Appareil Raid avec 2 recharges liquides anti-moustiques
Référence	128967
Type de produit	Biocide Insecticide (TP18 - Produits antiparasitaires)
Usage	Protection insecticide d'intérieur par diffusion thermique

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS (CLASSIFICATION CLP)

Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 :

- Asp. Tox. 1 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires (H304).
- Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques (H400).
- Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (H410).

- **Conseils de prudence (P102, P301+P310, P331, P273, P501) :** TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance active biocide	Pralléthrine (CAS 23031-36-9) : ~1,2 % (m/m)
Solvant d'extraction / vecteur	Hydrocarbures C14-C19, iso-alcanes, cycliques, <2% aromatiques (CAS 64742-47-8 / EC 920-114-7)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS, MANIPULATION & STOCKAGE

- **Ingestion :** Risque d'aspiration pulmonaire. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
- **Inhalation :** En cas de gêne respiratoire, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos.
- **Contact cutané / oculaire :** Rincer abondamment à l'eau claire. Retirer les vêtements contaminés.
- **Stockage :** Conserver à l'abri des aliments, boissons et aliments pour animaux. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.